

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

**Procès-verbal** d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 8 mai 2012 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Richard Fournier, maire

### **OUVERTURE ET PRÉSENCES**

Étaient présents les conseillers :

Raymond L'Arrivée, Réjean Gendron, Sylvie LeBrun et Rodrigue Roy le tout formant quorum. Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale de la municipalité de Grand-Métis.

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ré : 2012-063

Il est proposé par madame Sylvie LeBrun et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et lu en gardant le Varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 6 MARS 2012**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 avril 2012;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu unanimement que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 10 avril 2012 et l'adopte tel que lu .

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Ré : 2012-064

## **CONSULTATIONS PUBLIQUES**

- 1) CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DU RÈGLEMENT 2012-0159 RELATIF AU PLAN D'URBANISME  
Aucune Question
- 2) CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2012-0160  
Question sur les possibilités d'encochement
- 3) CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DU RÈGLEMENT LOTISSEMENT 2012-0161  
Aucune Question

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-0159 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-0144 RELATIF AU PLAN D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit adapter certaines dispositions à la suite d'une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire apporter des corrections et des précisions au plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné le 10 avril 2012;

**CONSIDÉRANT QU'** un projet de règlement a été adopté le 10 avril 2012;

**CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 8 mai 2012;

Ré : 2012-065

**En conséquence**, il est proposé par madame Sylvie LeBrun, appuyé par monsieur Rodrigue Roy et résolu d'adopter le règlement numéro 2012-0159 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-0160  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2011-0145**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter diverses améliorations et corrections au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adapter certaines dispositions à la suite de modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 10 avril 2012;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 8 mai 2012;

Ré : 2012-066

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par monsieur Réjean Gendron, appuyé par monsieur Raymond L'Arrivée, et résolu à l'unanimité que soit adopté le second projet de règlement numéro 2012-0160 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**Projet de Règlement numéro 2012-0161 modifiant divers  
éléments du règlement de lotissement numéro 2011-0146**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter diverses améliorations et corrections au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adapter certaines dispositions à la suite de modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 10 avril 2012;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 8 mai 2012;

Ré : 2012-067

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par monsieur Réjean Gendron, appuyé par monsieur Rodrigue Roy, et résolu à l'unanimité que soit adopté le second projet de règlement numéro 2012-0161 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**Règlement numéro 2012-0162 modifiant divers éléments du  
règlement sur les permis et certificats 2011-0149**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter des corrections et des précisions au règlement sur les permis et certificats;

Ré : 2012-068

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée, appuyé par Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2012-0162 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

## **ADMINISTRATION**

### **ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

- **COMPTE À PAYER AU 8 MAI 2012**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 8 mai 2012;

Ré : 2012-069

Il est proposé par monsieur le conseiller Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes impayés, chèque portant les numéros 3666 à 3681 totalisant la somme de 14 594.14\$.

Salaires brut versés durant le mois d'AVRIL 2012 : 2892.00 \$

Déductions à la source provinciale AVRIL 2012 : 689.51 \$

Déductions à la source fédérale AVRIL 2012 : 232.24 \$

Prélèvements manuels : 3547.63 \$

Prélèvement automatiques : 130.74 \$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **LÉGISLATION**

- **ÉLECTION PARTIELLE 2012**

La directrice générale / secrétaire-trésorière, Chantal Tremblay, avise le conseil qu'il y a vacance au poste de conseiller au siège numéro 2 de la municipalité et qu'il y aura élection partielle pour ce poste; car il reste plus de douze mois avant le jour prévu pour la tenue d'élection régulière. 2013. L'élection partielle pour combler le poste de conseiller aura lieu le dimanche 17 juin 2012. Les candidats ont jusqu'au 18 mai pour déposer leurs candidatures.

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

Remis à une réunion ultérieure

## **VOIRIE**

Remis à une réunion ultérieure

## **CORRESPONDANCE**

- Invitation à L'Assemblée générale Annuelle du Comité ZIP le 7 juin à 16h00 au Centre Culturelle du Vieux Presbytère de Sainte-Flavie et visite d'un site faisant l'objet d'une restauration à Sainte-Flavie. Sur réservation.

- Dépôt du Plan triennal et de destination des immeubles et liste des établissements 2012-2013, 2013-2014, et 2014-2015 amendé de la Commission scolaire Des Phares
- Formation des organismes publics – Système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec, Formation à Rimouski le 5 septembre prochain
- Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour les années 2010 et 2011. Comme notre municipalité possède des compétences partagées, le montant de compensation est réparti au prorata des coûts déclarés par chacun des organismes municipaux par rapport aux coûts totaux du regroupement auquel nous appartenons. Ainsi, pour les années 2010 et 2011 un montant de 12 651.75 a été accordé à notre organisme; soit 8 856.22 qui sera versé au plus tard le 30 novembre 2012 et 3 795.52 qui sera versé au plus tard le 31 mars 2013.
- Demande d’appui des Jardins de Métis concernant la réalisation d’un projet d’aménagement d’un sentier le long de la rivière Mitis, entre le Pont Bergeron et l’embouchure de la rivière Mitis.

Considérant que l’administration des Jardins de Métis désire réaliser un projet d’aménagement d’un sentier le long de la rivière Mitis, entre le Pont Bergeron et l’embouchure de la rivière Mitis;

Considérant que les Jardins de Métis désirent, par ce projet, contribuer concrètement à la mise en place du Parc régional Mitis et que le sentier pourrait être éventuellement relié au sentier Mitiwee;

Considérant que le sentier devra être accessible sans frais pour les usagers;

Ré : 2012-070

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l’unanimité que la municipalité appuie la demande de financement des Jardins de Métis au Pacte rural de façon à ce qu’ils puissent présenter leur projet à la MRC.

**ADOPTÉE**

### **VARIA (Ouvert)**

Ré : 2012-071

- **Galas du mérite scolaire de l’École du Mistral**  
Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l’unanimité de faire une commandite de 50\$ à l’école du Mistral pour leurs Galas du mérite scolaire 2011-2012. La municipalité laisse le soin à l’école de répartir notre commandite selon les besoins. Monsieur Rodrigue Roy sera présent au gala académique le 12 juin.

**ADOPTÉE**

- **Mois de la forêt**  
Le Mois de l’arbre et des forêts contribue ainsi à nous faire réaliser l’importance de cette ressource dans toutes les sphères de notre vie quotidienne, que ce soit par notre travail, nos loisirs ou encore par l’utilisation des milliers de produits dérivés de l’arbre.

Au Québec, durant ce Mois de l’arbre et des forêts, nous prenons conscience de l’importance de notre ressource forestière, nous sentons concernés par la forêt et la célébrons. C’est pourquoi, dans le cadre du mois de l’arbre et de la forêt, la municipalité de Grand-Métis distribuera le 26 mai prochain 290 plants d’arbres (mélèzes, épinettes de norvège, épinettes blanche et bouleaux jaune)

Ré : 2012-072

- **Heures d’ouverture**  
Il est proposé par madame Sylvie LeBrun et résolu de modifier les heures d’ouverture du bureau municipal qui seront désormais les suivantes : du mardi au vendredi, le bureau sera ouvert de 8h30 à 16h30.

**ADOPTÉE**

Ré : 2012-073

- **Achat d'un balai de rue**

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présent de faire l'achat d'un balai de rue usagé appartenant au CFER au prix de 350\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

- **Démission**

Le maire dépose la lettre de démission de monsieur Jacques Vachon au poste de président du Comité de promotion de Grand-Métis en date du 8 mai 2012.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question a débuté à 20 :55 pour se terminer à 21 :10.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Ré : 2012-074

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que la séance soit levée et est levée à 21h10.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

\_\_\_\_\_  
M. Richard Fournier, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Richard Fournier, maire le 10 juillet 2012.